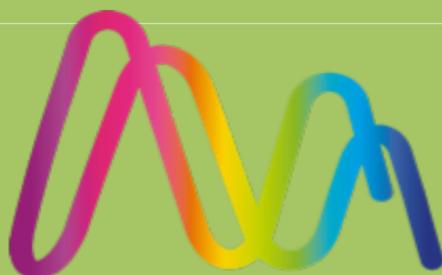


La Lettre du Conseil Scientifique



SANTÉ MENTALE FRANCE
Accompagner - Soigner - Entreprendre

N° 3 Novembre 2020

Sommaire

Le focus

L'habitat inclusif : « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous »

Repères bibliographiques commentés

- Le moindre recours aux soins somatiques es personnes avec Troubles Psychiques Sévères
- Soins sans consentement et droits

Informations et Actualités scientifiques

- Trouble du Spectre Autistique et pratiques en santé mentale
- Recherche participatives et santé mentale

La parole aux lecteurs



Une information fiable, claire et fédérative

En ces temps où le marché exponentiel de l'information fait le lit du complotisme et des fake news, Gérald Bronner se (et nous) propose de « stimuler le système intellectuel des individus » afin de les » aider à faire leur déclaration d'indépendance mentale, c'est à dire tout l'inverse de la normalisation des esprits » (). La fédération Santé Mentale France, avec toutes les perspectives et sensibilités qui la composent, peut participer de ce projet honnête et ambitieux.*

Elle peut le faire à partir de ses publications : la revue Pratiques en Santé Mentale, tout d'abord, en lien avec ses Newsletters (CA, Conseil scientifique), ses propres communiqués ou ceux qu'elle produit avec ses partenaires, les publications et manifestations des coordinations régionales, etc.

Cela suppose que chacun, depuis sa place y participe, en cohérence avec les autres et une attention critique et constructive aux sources de l'information que nous participons, par nos choix, à véhiculer. Cela suppose dans ces temps de confinement de ne pas oublier de s'écouter et d'entendre ce que l'autre nous dit de son point de vue, sans céder à cette épidémie de crédulité (op.cit.) qui mine un peu plus chaque jour ce qui « fédère » les personnes.

JYB

(*) Interview sur <https://Usbeketrica.com>



Le focus

L'habitat inclusif : « Demain je pourrai choisir d'habiter avec vous »

Le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom sur l'habitat inclusif propose une « *stratégie nationale pour le déploiement à grande échelle* » de l'Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale (habitat API). Ce rapport comporte des propositions très techniques, parmi lesquelles : un réseau de « Communautés territoriales », l'instauration d'une phase « starter » de 4 ans pour engager le déploiement de l'habitat API, avec un suivi précis des effets de transferts financiers, la reconnaissance de la CNSA comme opérateur national de « maîtrise d'œuvre » de l'habitat des personnes âgées et/ou handicapées.

Au delà des propositions émises, le conseil scientifique souhaite souligner la pertinence des concepts et des objectifs à atteindre : pour les auteurs, le projet d'habitat ne se limite pas à lutter contre la solitude dans un cercle clos : il débouche inévitablement, pour tous ses participants, sur des interactions sociales plus denses avec leur environnement de vie. La

notion d'habitat inclusif ne prend véritablement sens qu'en ce qu'elle est bien plus que simplement « se loger » et englobe des relations et des modes d'interaction avec tout l'environnement de vie. C'est pourquoi il est préférable de parler plus précisément du ou des logements qui forment **un habitat accompagné, partagé, inséré (API)**.

Si l'habitat « API » prend appui sur les capacités d'autonomie des personnes vulnérables, c'est en organisant, entre elles, avec elles et autour d'elles, tous les éléments d'accompagnement nécessaires pour que ces capacités puissent s'exprimer. Ainsi ce mode d'habitat doit inclure une fonction « d'appui au parcours de vie », en soutenant et stimulant au quotidien l'autonomie de la personne.

Ainsi, l'enjeu est aussi de partager certains temps de la vie quotidienne » en suscitant l'apparition, dans une vie à domicile, de fonctions qui normalement n'y existent pas : fonctions de régulation et d'animation, en raison de ce

qu'il y a partage de vie à plusieurs : prise en compte de l'animation des moments de partage de vie, de la répartition des tâches communes, de la médiation et la gestion de conflits, de la gestion des passages, dans les espaces communs, d'intervenants extérieurs ...

*Demain,
Je pourrai choisir
d'habiter avec vous !*

Ainsi ce rapport, très technique dans ses propositions, repose sur une vision bien plus complète et pertinente que celle du législateur de la loi « ELAN » de novembre 2018, en dépassant le dispositif de « forfait pour l'habitat inclusif » et en proposant un ensemble de dispositions plus complètes et diversifiées, reposant sur un diagnostic plus fin des situations rencontrées. En cela le rapport s'adapte particulièrement bien aux problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap psychique.

Repères bibliographiques commentés

Cette rubrique présente des publications récentes et commentées pouvant intéresser les acteurs de la santé mentale. Les lecteurs peuvent réagir ou rebondir à ces présentations via la rubrique « La parole aux lecteurs »



Le moindre recours aux soins somatiques des personnes avec troubles psychiques sévères (IRDES, Gandé C, Coldefy M., 2020)

Faisant suite à l'étude IRDES sur l'espérance de vie des personnes avec troubles psychiques, l'enquête montre, pour cette population en plus grande vulnérabilité socio-économique, un recours aux médecins généralistes supérieur à la population générale mais un moindre recours pour les gynécologues ou pour le dépistage des cancers, ainsi que des admissions en milieu hospitalier hors psychiatrie plus fréquentes.

<https://www.irdes.fr/recherche/questions-d-economie-de-lasante/250-moins-de-soins-de-prevention-plus-dhospitalisationevitables-chez-personnes-suivies-pour-trouble-psychique-severe.pdf>

Soins sans consentement et droits fondamentaux. Rapport du Contrôleur Général des lieux de privation de liberté

Ce rapport s'appuie sur la visite, sur une période de 6 ans, de l'intégralité des établissements spécialisés en santé mentale et une majorité de services psychiatriques des hôpitaux généraux. En cela

ce rapport n'a aucun précédent. Le rapport veille à établir « *un juste équilibre entre le respect des droits fondamentaux des personnes et les considérations d'ordre public et de sécurité* ». Le texte aborde également les conditions de travail des personnels, lesquels peuvent avoir des conséquences directes sur le contenu des prises en charge. Le document est émaillé de vignettes retraçant des rapports de visites d'établissements nominativement cités et est assorti de 67 recommandations diversifiées, la plupart fondées. Parmi les nombreuses propositions, sont notamment abordés : l'inadaptation de nos législations ou la non application de leurs dispositions, mais aussi les carences et l'hétérogénéité de l'organisation des urgences, des pratiques soignantes, des projets d'établissement, la gestion des crises hors hôpital, la question des effectifs de soignants, les bonnes pratiques en matière d'isolement et de contention, l'hospitalisation des enfants et adolescents dans des

structures dédiées, l'adaptation des formations d'infirmiers à la psychiatrie, l'intégration dans toutes les formations de la dimension du rétablissement et celle de la pair-aidance, la création d'un comité d'éthique dans chaque établissement, la mise en place d'un observatoire national des pratiques d'isolement et de contention, la promotion de programmes d'éducation thérapeutique, le rétablissement d'un magistrat judiciaire au sein des commissions départementales des soins psychiatriques, l'extension de la compétence du juge des libertés aux mesures de programmes de soins...

Il s'agit là d'un rapport de grande qualité et pragmatique : il souligne les très fréquents dérapages des pratiques soignantes qui ne s'expliquent pas uniquement par des insuffisances de personnels mais aussi par une absence de rigueur dans les protocoles mis en œuvre. Les propositions sont diverses et ambitieuses et les voies d'amélioration considérables.

TSA et pratiques en santé mentale

- Parmi les travaux récents on retiendra ceux du *Comité Permanent de l'Autisme et des TND de la Fédération Française de Psychiatrie* (sept. 2020) qui montre, à partir de ses 9 commissions, le chemin parcouru depuis une dizaine d'années par la psychiatrie pour prendre en compte l'autisme au delà des polémiques et anathèmes (www.fedepsychiatrie.fr).

- D'autre part la *Délégation Interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme* a publié (avec la participation forte de A. Baghdli) un rapport sur *la mise en œuvre de programme d'éducation thérapeutique pour les personnes avec TSA et leur famille* (2020).

Il vise à proposer des référentiels de compétences pouvant guider l'élaboration de programme d'éducation thérapeutique, avec une analyse de la littérature, un état des lieux des programmes existants et une étude très instructive de besoins auprès des personnes autistes et leurs familles

(<https://handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-developpement>)

Recherche participative et santé mentale

- La FIRAH a soutenu la thèse de doctorat de *Yannick Ung* sur *l'étude de l'équilibre de vie des personnes présentant des troubles obsessionnels compulsifs* et a publié, dans son programme « Clap sur la recherche » un petit fascicule » de « *5 exemples d'accompagnement réalisés pendant la recherche* »,

document didactique et pertinent de diffusion de résultats. www.firah.org/fr/mieux-vivre-avec-les-toc.html



- Nos collègues québécois de l'équipe Épistémè du *CREMIS* (Montréal) ont publié en mars 2020 un petit *Guide d'autoévaluation des démarches participatives à la lumière des inégalités*

épistémiques (B. Godrie et al).

En quelques pages, le guide interroge les personnes ou groupes impliqués et leurs savoirs, le processus de production des savoirs et sa diffusion et le maintien ou la réduction des injustices épistémiques entre les partenaires de la recherche participative.

Pair-aidance, entraide et connivence

Le dernier numéro de la revue *Pratiques en Santé Mentale* sur la pair-aidance est remarquable en ce sens qu'il ne cache pas les débats, les enjeux et les paris sur l'avenir explicités par les différents auteurs. Et cependant ces derniers se rejoignent sur l'importance d'une attention particulière aux processus de construction relationnelle entre pairs et pairs aidants, selon que la pair-aidance est plutôt « d'ordre » bénévole, militante ou professionnel.

Tous constatent aussi le processus français top down de la professionnalisation de la pair-aidance, avec ses pas de côté comme la plate-forme d'ESPAIRS dans le Rhône.

Il serait pertinent de poursuivre cette réflexion par des recherches socio-économiques de la pair-aidance, telle qu'elle se met en œuvre aujourd'hui sur les territoires et selon les différents « paris sur l'avenir » qu'ont pu soutenir les différents auteurs du numéro. Pour comprendre les différentes perspectives sur la pair-aidance : revue *Pratiques en Santé Mentale*, 3/2020 contact@champsocial.com

Conseil Scientifique SMF

Amaria Baghdli

Jean-Yves Barreyre

Jean-François Bauduret

Anne Caron-Deglise

Jean-Philippe Catonné

Magali Coldefy

Jean Michel De Chaisemartin

Catherine Doyen

Bernard Durand

Nicolas Franck

Dominique Launat

Pierrick Leloeuff

Philippe Maugiron

Christine Passerieux

Jean-Marie Revillot

Roselyne Touroude

La parole aux lecteurs

Cette rubrique est consacrée aux retours des lecteurs, membres ou partenaires de Santé Mentale France : analyse critique de la Newsletter, propositions, informations, suggestions, etc.

Les coordinations régionales de SMF peuvent déléguer un correspondant ou un référent communication pour cette Newsletter et/ou pour la revue « Pratiques en Santé Mentale »

Coordonnées Newsletter : contact@santementalefrance.fr



Pas de retour de lecteurs mais une bonne nouvelle : l'arrivée d'un délégué national à la Fédération Santé Mentale France, Jean Philippe Cavroy, que le conseil scientifique sollicitera pour faciliter le lien avec les coordinations régionale ou utiliser les supports de communication avec les adhérents de la fédération.

A la place,

- une information transmise par Olivier Canceil :

L'outil « Mon GPS » (Guide Prévention et Soins en santé mentale), développé dans le pôle Paris 12 (secteur 75G10/11), qui permet de promouvoir, avec les personnes concernées, les directives anticipées en amont d'éventuelles périodes aiguës de la maladie, vient de recevoir le label « Droits des usagers de la santé 2020 » ;

- Et deux propositions de lecture « spécial confinement » :

Florence Seyvos, *Une bête aux aguets*, Editions de l'Olivier, 140 pages, 2020. Une jeune femme habitée par ses voix qui « attend que quelque chose soit possible ».

Gringe, *Ensemble on aboie en silence*, Harper Collins, 170 pages, 2020 . Rapper (en duo avec Oreslan et en solo avec son dernier LP) et Acteur (*Comment c'est loin*, *Carbone*, *Les chatouilles*), l'auteur, de son vrai nom Guillaume Tranchant, raconte la vie de et avec son frère souffrant de schizophrénie. Tendre, percutant, utile avec l'aura de Gringe auprès d'un large public...

